

# FRANSYLVA 26 FEUILLE DROMOISE DE LA FORET PRIVEE



## OCTOBRE 2021

FRANSYLVA 26 – BP 67 - 26302 BOURG DE PEAGE

TEL : 04 27 24 01 81 - NOUVEAU – Permanences téléphoniques le mercredi de 10 à 17 heures

MEL : fransylva26@gmail.com

### SOMMAIRE

Page 1	<i>propos du Président</i>
Page 2	<i>le CNPF</i>
Page 3	<i>la gestion durable</i>
Page 4	<i>les formations</i>
Page 5	<i>modèle de contrat de vente de bois.</i>
Page 6	<i>les adresses utiles</i>

### *Propos du Président André Aubanel !*

Un été laborieux avec une situation sanitaire toujours difficile, et la difficulté de se réunir en présentiel sans savoir quand nous pourrions programmer l'assemblée générale.

Beaucoup de réunion en visio-conférence, c'est bien mais moins convivial !

Nous avons tenté de retenir la date du vendredi 29 octobre, dans les Baronnie, précisément dans la « Maison du parc à SAHUNE »

Nous avons tout de même pu faire quelques réunions de terrain, sur les assurances dégâts exceptionnels, visite d'une scierie, visite de l'usine de cogénération de Pierrelatte et les formations FOGEFOR,

Notre présence au salon international tech & bio à Bourg les Valence ... qui a été un beau succès avec la présence permanente de deux étudiants du Centre d'Etudes Forestières de Montélimar et la conférence du CNPF par Olivia Marois ingénieure, qui a fait salle pleine, sur la biodiversité de nos forêts.



En fait, cette année « normalement pluvieuse » sera un bien pour nos forêts qui ont ainsi moins de stress hydrique. Nous espérons que cela aura redonné un peu de souffle à nos arbres pour affronter l'évolution climatique.

# Forêts : le paradoxe du « réensauvagement »

Alors que les Français sont toujours plus nombreux à avoir envie de forêt, certains acteurs défendent le concept de forêt primaire, sans aucune intervention humaine ou presque. Les forestiers dénoncent cette promesse d'un réensauvagement, qui va à l'encontre de la gestion durable des forêts.

## La fausse promesse du réensauvagement et de la forêt primaire

Mais cette vision de l'évolution des espaces forestiers s'accorde mal avec la pratique des loisirs en forêt, qui fait l'objet d'un engouement croissant de la part des Français. D'autres voix s'élèvent et dénoncent ce qu'elles considèrent être une illusion. « Une forêt qui fonctionne de manière entièrement naturelle, c'est une forêt peu accueillante pour le public, souligne [Albert Maillet, directeur forêts et risques naturels à l'ONF \(Office national des forêts\)](#), décrivant un « environnement très anarchique, peu adapté à la promenade et aux loisirs ». Réensauvager les forêts pourrait donc revenir à se priver de leurs bienfaits, de plus en plus recherchés. Selon une récente étude OpinionWay pour Stihl, 92 % des Français déclarent ainsi aimer la forêt, et 57 % ont ressenti une envie de forêt pendant la crise sanitaire. Plus d'un Français sur deux (56 %) s'y rendrait au moins une fois par mois, et même plus d'une fois par semaine pour un Français sur cinq.

Un attachement notamment porté par les bienfaits environnementaux de la forêt, qui résonnent particulièrement à l'heure de la prise de conscience écologique. La forêt est en effet un puits de carbone : le bois capte le CO2 et le séquestre durablement tout au long de sa durée de vie. Et c'est là que le bât blesse : les forêts primaires, non gérées par l'homme, ne rempliraient plus de façon optimale ce rôle de puits de carbone. C'est en tout cas ce que suggère une étude de la revue [Nature parue en 2019](#), selon laquelle la forêt amazonienne pourrait devenir émettrice nette de CO2 en raison d'une surmortalité des arbres, qui libèrent le carbone stocké durant leur vie en mourant. Selon cette étude, alors que les forêts tropicales, primaires, absorbaient dans les années 1990 l'équivalent de 17% des émissions de CO2 dues à l'activité humaine, elles n'en absorbaient plus que 6% dans la décennie 2010-2020. Et ce alors même que les émissions ont continué d'augmenter. Une dynamique qui pourrait progressivement se transformer.

## De l'importance d'expliquer la gestion durable des forêts

A rebours de l'approche qui voudrait priver les forêts de toute intervention humaine, Caroline Berwick, déléguée générale de la Fédération Nationale du Bois, appelle à ne pas « [enfermer la forêt dans un unique rôle](#) » en la mettant sous cloche. Elle préfère mettre en avant la gestion durable des forêts telle qu'elle est mise en place en France, et qui permet de concilier accueil du public et préservation de la biodiversité. Chaque année, les forêts françaises accueillent près de 700 millions de visiteurs. Pour permettre à chacun de profiter des joies de la forêt en toute sécurité, les forestiers publics comme privés aménagent en permanence ces espaces, tout en [préservant la biodiversité](#). Dans chacun d'eux sont établis [des schémas d'accueil](#) en concertation avec les acteurs du territoire (collectivités, associations, etc.) afin de structurer l'offre d'accueil et de garantir le respect des lieux, à l'image de l'organisation des circulations.

[Dans sa forêt en gestion durable](#), le propriétaire forestier Louis Georges témoigne des différents dispositifs mis en place, comme l'installation de panneaux explicatifs sur les consignes à respecter et les pratiques forestières ou encore le balisage d'un circuit accompagnant les flux, toujours dans le souci de concilier accueil du public et préservation de la biodiversité. « Je pense que c'est très important que le public découvre comment on gère une forêt, témoigne-t-il. La plupart du temps, [il] ne comprend pas l'intérêt des travaux forestiers. [...] [et] n'aime pas qu'on coupe les arbres. Pour leur permettre de mieux comprendre cette opération, j'ai installé un panneau qui explique pourquoi c'est important. »

De quoi rappeler aux visiteurs la complexité de la gestion durable des forêts, qui doit concilier quatre principales fonctions diverses : accueil du public, protection de la biodiversité, protection contre les risques naturels et production de bois. Une « *gestion multifonctionnelle [...] qui n'est pas le modèle dominant dans le monde* », précise Albert Maillet, de l'ONF. Et qui fait des forêts françaises un carrefour écologique, économique et humain où la nature reste reine, à rebours des approches privilégiant un réensauvagement des forêts, et le retour de la forêt primaire. (Source Fédération Nationale du bois)

✓ **GESTION DURABLE - Fransylva s'engage pour que les petites surfaces ne soient pas oubliées**

**RAPPEL : vos dates pour les 3 ateliers forêt-bois Ardèche-Drôme : : Pour participer à ces webinaires, merci de bien vouloir se référer à l'invitation que vous avez reçue il y a deux semaines (ceux qui ont des adresses mél !)**

- **Jeudi 7 octobre 10h00-12h00** : les outils, techniques et financiers, pour intégrer le changement climatique dans la gestion forestière ;

- **Mardi 12 octobre 16h30-18h30** : la nouvelle réglementation environnementale (RE2020) et les perspectives pour la filière ;

- **Mardi 19 octobre 16h30-18h30** : la prise en compte dans les marchés publics du bois local pour les constructions et/ou la rénovation. \* en webinaires pour les inscrits ! dont nous avons les adresses mél.

# Formation d'initiation à la gestion forestière dans la Drôme

L'association FOGEFOR Ardèche-Drôme a organisé ces trois journées

**Vendredi 03 septembre 2021 à Vesc (26) 9h30 -17 h**

**Vendredi 17 septembre 2021 à Saint-Sauveur-en-Diois (26) 9h30 -17 h**

**Vendredi 01 octobre 2021 à Saint Julien en Vercors (26) 9h30 -17 h**



**Ont notamment été abordées les ventes de bois - dont un modèle de vente simplifié ci-après !**

**Le CRPF ou Fransylva 26 peuvent fournir un exemplaire plus élaboré.**

## Comment vendre ou acheter des parcelles de bois ?

Vous souhaitez vendre votre forêt ou, au contraire, vous envisagez d'être propriétaire forestier ? Une plateforme internet spécialisée pour publier une offre de vente ou pour rechercher des parcelles forestières sur votre commune est à votre disposition. Gratuit, sans engagement, la recherche et la mise en vente d'une parcelle forestière est devenue simple grâce au service foncier forestier du site internet [laforetbouge.fr](http://laforetbouge.fr). En publiant votre annonce et en répondant à toutes vos questions, le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), avec le soutien de l'Etat, vous propose un véritable accompagnement personnalisé aujourd'hui en Auvergne-Rhône-Alpes. Publier une offre de vente de parcelles forestières n'a jamais été aussi facile. N'hésitez-pas, connectez-vous sur [www.laforetbouge.fr/auvergnerhonealpes/](http://www.laforetbouge.fr/auvergnerhonealpes/) et/ou contactez-nous au : 06 62 29 91 79 ou par mail : [contactfoncieraura@cnpf.fr](mailto:contactfoncieraura@cnpf.fr)

**Nous publions gratuitement votre annonce de vente ! Le CNPF Auvergne-Rhône-Alpes, établissement public en charge de la gestion durable des forêts privées, peut vous accompagner dans la mise en vente de vos parcelles forestières sur [www.laforetbouge.fr/auvergnerhonealpes/](http://www.laforetbouge.fr/auvergnerhonealpes/).**

## Pour la gestion durable des forêts privées -

Beaucoup se sont inquiétés, on entend parfois « **que fait Fransylva ?** » alors que la FNB nous attaque directement. Nous sommes présents, actifs et réactifs, nous travaillons dans le fond et non dans le catastrophisme joué par certains transformateurs, pas tous il faut le souligner.

Depuis maintenant quelques semaines la tension sur les approvisionnements au sein de la filière forêt-bois revient régulièrement sur la scène médiatique. La communication de la première transformation (FNB) basée sur la stigmatisation des propriétaires et la désinformation est particulièrement contreproductive et a été condamnée à plusieurs reprises par les forestiers et la fédération. Comme nous le demandions, le gouvernement a décidé de se saisir plus directement du sujet mais en globalisant le problème à l'ensemble de la filière, c'est-à-dire jusqu'à la distribution en grande surface et chez les artisans. En effet le problème ne vient que peu de l'amont, qui si les prix du marché sont respectés préfère toujours vendre en France, et doit être étudié également en scrutant les exportations de la première transformation comme les soucis d'importation de produits dédiés à la construction et au bricolage... Ainsi, samedi 24 juillet 2021, le Premier ministre Jean Castex était en déplacement en Vendée « à la rencontre des acteurs de la filière forêt et bois ». Accompagné par le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, la secrétaire d'État à la Biodiversité, Bérangère Abba, et le ministre délégué chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité, Franck Riester, le gouvernement a annoncé l'organisation d'« Assises de la forêt et du bois » à la rentrée de septembre et un abondement de 100 M€ supplémentaires pour le plan de relance. Le président d'Amécourt et le président Fransylva Pays de Loire, Jean Etienne Rime, étaient présents et ont pu échanger avec le Premier Ministre et les ministres lors de la table ronde organisée au sein des établissements. Les Assises seront organisées conjointement par le ministre de l'Agriculture, la secrétaire d'État à la Biodiversité et la ministre déléguée à l'Industrie. Ces assises seront, d'après le gouvernement, « un espace de dialogue, décliné dans les territoires, en cohésion entre les acteurs amont et aval, mais aussi les experts, les associations pour nourrir la vision la plus large possible de la forêt française et de la filière bois de demain.

## MODELE DE CONTRAT DE VENTE DE BOIS DE FEU SUR PIED

Entre les soussignés, Monsieur (nom, prénoms) .....

Demeurant à .....

Téléphone .....

Propriétaire ou gérant de :.....

Ci-après dénommé(e) le vendeur - d'une part, et Monsieur (nom, prénoms) .....

Demeurant à .....

Téléphone .....

Ci-après dénommé(e) l'acquéreur - d'autre part. Il est convenu et arrêté ce qui suit : Le vendeur cède aux clauses et conditions ci-après, à l'acheteur qui accepte, une coupe de bois de feu sur pied lui appartenant.

**1°) - DESIGNATION DE LA COUPE** la coupe est située à :

Commune de .....Lieu-dit (n° de parcelle).....

Les «coupes» et/ou le taillis marqué ou repérés par l'acquéreur qui déclare bien les connaître.

**2°) - TRAVAUX DE FAÇONNAGE et ENLÈVEMENT DES BOIS** L'acquéreur ne pourra commencer à travailler qu'après signature du présent contrat. Les brins de taillis devront être débités et mis en stères.

Certaines réserves sont marquées à la peinture et doivent être particulièrement protégées lors de l'abattage. Les branchages ne doivent pas être brûlés, mais regroupés sur des emplacements pré-désignés par le propriétaire.

Le façonnage devra être terminé avant le : .....

Le débardage devra être réalisé avant le ....., sauf cas de force majeure. Trois mois après le délai fixé ci-dessus, les bois restant sur la coupe seront supposés abandonnés par l'acquéreur et le vendeur pourra en disposer comme bon lui semblera.

Tout arbre «sur pied» de la coupe qui serait endommagé au cours des travaux fera l'objet d'une indemnisation correspondant au préjudice causé, comme il est prévu au Cahier des Charges des Ventes.

**3°) - PRIX – RECEPTION** La coupe est vendue au prix de ..... Euros le stère. Une somme de :

à valoir sur le montant dû lors de l'enlèvement est versée lors de la signature du présent contrat par l'acquéreur.

Le dénombrement des stères est effectué lors d'une réception contradictoire avant l'enlèvement des bois.

**4°) - REGLEMENT** Le règlement sera effectué avant l'enlèvement des bois.

**5°) - DEBARDAGE** Le débardage des stères ne peut se faire que par temps sec, après accord du propriétaire.

**6°) - RESPONSABILITE DE L'ACQUEREUR** L'acquéreur atteste sur l'honneur être personnellement en règle quant à sa protection sociale et son assurance accidents. L'acquéreur est responsable de tous les dommages ou délits causés au cours des travaux, tant aux tiers qu'au vendeur. L'acquéreur devra remettre en état les chemins ou fossés qui auraient été endommagés pendant les travaux.

Le présent contrat est fait en autant d'exemplaires que de parties.

Fait à ..... Le .....

Les parties feront précéder leur signature de la formule manuscrite « lu et approuvé »

### DATES A RETENIR

✓ L'Assemblée Générale de FRANSYLVA 26 est prévue **en présentiel**  
Le VENDREDI 29 octobre à la maison du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençale à SAHUNE.

✓ L'Assemblée Générale Du groupement de vulgarisation l'ADFVR (Vercors Royans) sera le matin du 15 octobre (lieu à définir)

L'après-midi, avec FRANSYLVA 26 et le CRPF, est organisée une partie terrain sur l'irrégularisation des peuplements, dont les pessières, la préparation de sol, les essences à planter pour tenir compte du changement climatique.

Les travaux réalisés par John Astic en prévision des plantations en trouées et sous couvert serviront de support. A priori les potets à la pelle seraient réalisés à ce moment-là.

## Les enjeux sylvosanitaires pour la Drôme.

1 - La gestion des sapinières, pécières ... fragiles et fragilisées Scolytes pityokteines, tyrographe pissode, gui, ... et sécheresses Mobiliser cette ressource importante - Rajeunir les peuplements - Les transformer en « limite d'aire »

2 - La pyrale du buis Un invasif impactant ... arrivé en 2016 Les enjeux sylvosanitaires pour la Drôme Les enjeux sylvosanitaires pour la Drôme Colonisation de la quasi-totalité des buxaias régionales Un impact fort sur les buxaias Mortalité massive de cépées dans les 2 ans qui suivent la défoliation totale Perte de résistance assez rapide Risque dans les zones à enjeux « tenue des sols, retenue des blocs », ambiance forestière, incendie.

3 - La réussite des plantations ... en enjeu pour demain

- Stress accrus nécessite des itinéraires plus construits
- La gestion du risque hylobe vers une adaptation des méthodes de luttés • Une nécessaire diversification des essences
- Ilots d'avenir ... un début d'anticipation.

4- Les organismes invasifs ou émergents ... ici aussi !

- La nématode du pin sous surveillance !
- Des menaces de plus en plus réelles
- L'origine des plants ... attention une surveillance nécessaire comprendre pour AGIR.

### Ressources forestières en bois et carbone.

Les ressources forestières sont en augmentation : la forêt française s'étend en surface et occupe aujourd'hui 31 % du territoire, soit 16,8 millions d'hectares (+20 % en 35 ans) et le volume de bois sur pied progresse (+ 60 % en 35 ans). C'est une forêt majoritairement privée et essentiellement composée d'essences feuillues. Du fait de cette expansion, la forêt constitue un puits de carbone en absorbant chaque année 83 millions de tonnes de CO<sup>2</sup>, soit une partie significative des 465 millions de tonnes émises par la France. L'utilisation de produits bois stocke également du CO<sup>2</sup> et peut se substituer à des matériaux plus émetteurs de CO<sup>2</sup> et aux énergies fossiles.

### Santé et vitalité des forêts.

La santé et la vitalité des forêts sont affectées par des agressions diverses, exacerbées dans un contexte de changement climatique. Si les concentrations de certains polluants atmosphériques susceptibles d'affecter les forêts ont diminué, et les surfaces incendiées ont baissé grâce à un effort de prévention et de lutte contre le risque feux de forêts, d'autres pressions se sont renforcées : fort accroissement des populations d'ongulés (notamment cerf, chevreuil et sanglier) pouvant remettre en cause la régénération des peuplements forestiers, sécheresses estivales récurrentes, pullulation et expansion géographique de pathogènes consécutives au contexte climatique, qui se traduisent en particulier par une aggravation du déficit foliaire des arbres.

### Fonctions de protection.

Les forêts ont un rôle de protection des sols, de la ressource en eau et de la qualité de l'air. Elles protègent aussi les personnes et les infrastructures contre les risques naturels (inondations, éboulements, avalanches, érosion des sols et recul du trait de côte). Il est difficile d'évaluer quantitativement toutes ces fonctions de protection des forêts. Certaines forêts ont été spécialement plantées pour la restauration des terrains en montagnes ou pour la fixation des dunes littorales. D'autres sont spécifiquement reconnues en tant que « forêts de protection » : Elles couvrent environ 160 000 hectares, principalement en montagne et dans les zones périurbaines où elles contribuent au bien-être des populations

### Fonctions socio-économiques.

La société retire de nombreux bénéfices sociaux-économiques de la forêt. Le cœur de la filière forêt-bois-papier-ameublement rassemble 185 000 emplois équivalents temps plein (393 000 pour la filière forêt-bois élargie) et génère une valeur ajoutée de 13 milliards d'euros, soit 0,6 % du PIB. La contribution de la filière à l'emploi et à la richesse nationale a cependant tendance à diminuer. Parallèlement, le renforcement de la durabilité de la filière se traduit par la progression de la certification de la gestion des forêts, le développement du recyclage, la baisse des accidents du travail et un effort de formation. La forêt est enfin un lieu de loisirs apprécié des français qui porte une forte valeur culturelle, reconnue notamment par sa contribution aux paysages de sites exceptionnels (sites du patrimoine mondial, sites classés).

(Sources Pole régional de la santé des forêts – DRAAF AUVERGNE RHONE ALPES)

## ADRESSES UTILES :

- **FRANSYLVA 26, Président Aubanel André.** [fransylva26@gmail.com](mailto:fransylva26@gmail.com)  
CRPF - 145 Avenue Georges Brassens 26504 BOURG LES VALENCE.
- **FRANSYLVA association Vercors (ADFVR)**  
Daniel Audeyer, Les Patins- Loscence, 26420 La Chapelle en Vercors.
- **FRANSYLVA Provence, (AFDP),**  
Roger Lafond, Mairie de COMPS 26220.
  
- **CRPF : ingénieure 07/26 ; Dominique Balay. 04 27 24 01 80.**  
145 Avenue Georges Brassens 26504 BOURG LES VALENCE. [dominique.balay@crpf.fr](mailto:dominique.balay@crpf.fr)
- **CRPF, Frédérique CHAZAL - 04 27 24 01 80**  
145 AV Georges Brassens 26504 BOURG LES VALENCE. [frederique.chazal@crpf.fr](mailto:frederique.chazal@crpf.fr)
- **CRPF : Gilles Bernard, Diois, Val de Drôme, Sud Drôme.**  
04 27 24 01 80. [gilles.bernard@crpf.fr](mailto:gilles.bernard@crpf.fr)
- **CRPF : Alexandre PETROFF, Nord Drôme. 04 27 24 01 80**  
145 Av Georges Brassens 26504 BOURG LES VALENCE. [alexandre.petroff@crpf.fr](mailto:alexandre.petroff@crpf.fr)
  
- **COFORET : Valérie CHARROIN, Technicienne secteur Drôme**  
Mob. : 06 73 72 42 49 - Mail : [vcharroin@coforet.com](mailto:vcharroin@coforet.com)
- **COFORET : Joël MONTMAYEUL ; Technicien secteur Bonnevaux – Chambaran**  
Mob. : 06 85 30 52 82 - Mail : [jmontmayeul@coforet.com](mailto:jmontmayeul@coforet.com)
- **COFORET : Maxence CARRA - Gestion de Propriétés & Aménagement des Territoires**  
Mob. : 06 88 39 66 99 - Mail : [mcarra@coforet.com](mailto:mcarra@coforet.com)
  
- **EXPERTS FORESTIERS, de proximité à la Drome, liste non exhaustive !**
  - **PARES Elise - 26190 ROCHECHINARD –**  
Tél. 09 51 41 54 94 / 06 49 58 84 78 - Mail [elise.pares@voila.fr](mailto:elise.pares@voila.fr)
  - **THIEVENAZ Jean-Charles - 17, Avenue du Granier - 38240 MEYLAN**  
Tél. 04 76 41 02 24 / 06 07 54 96 73 - Mail [jc.thievenaz@foret-bois.com](mailto:jc.thievenaz@foret-bois.com)
  - **LORANG Jean-René - Les Ramières - 26250 LIVRON SUR DROME**  
Tél. 04 75 85 61 99 - Mail [jr.lorang@foret-bois.com](mailto:jr.lorang@foret-bois.com)
  - **Moneret Nicolas – Le Monteil. 07690 SAINT JULIEN DE VOCANCE**  
06 75 38 41 65 – [nico.monneret@wanadoo.fr](mailto:nico.monneret@wanadoo.fr)
- **GESTIONNAIRES FORESTIERS :**
  - **Jarjaye Jessica – le moulin 26170 VERCOIRAN**  
06 82 73 24 78 [jessica.perraud@laposte.net](mailto:jessica.perraud@laposte.net)
  - **Vincent Betton – La Blache 26400 Plan de Baix**  
06 82 96 64 55 - [v.betton@orange.fr](mailto:v.betton@orange.fr)

Renseignements : contacts - réunions d'informations - commandes groupées - échanges d'expériences - assurances Responsabilité Civile forêt - Défense juridique - Représentation des propriétaires forestiers.  
Pour adhérer à une structure de la forêt privée :

**RESPONSABLE DE LA PUBLICATION, Le Président André AUBANEL**